



D.2026.05.20.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Mai 2026

7 - DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TISSÉO COLLECTIVITÉS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

7.1 - Désignation des représentants de Tisséo Collectivités au sein du Conseil d'Administration de Tisséo Ingénierie

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (points 1-2-7.1 et chapitres 3 et 4)	X [M. Bézerra chapitres 5-6-7 (sauf 7.1) 8-9-10-11]	
BOYER Maxime	X(a/c de l'élection du 2ème VP)	X (M. Andreu-Seigné jusqu'à élection 1er VP incluse)	
BRIAND Sacha		X M. Esnault	
CARLES Joseph	X (jusqu'au point 4.5 y compris point 7.1)	X (M.Cognard a/c du point 4.6 sauf point 7.1)	
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'à élection 1er VP incluse)	X (M. Boyer a/c de l'élection du 2ème VP)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X (jusqu'au chapitre 4.6 inclus y compris 7.1)	X (M. Andreu-Seigné a/c du chapitre 4 sauf point 7.1)	
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X (jusqu'au point 1)	X (M. Lattes a/c du point 2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie	X		
CHERUBIN Laurent		X (Mme Brot)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Il est rappelé que Tisséo Ingénierie – la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (S.M.A.T.), est une société publique locale au capital de 3.075.300 euros, dont le siège social est situé au 21, boulevard de la Marquette – Toulouse 31004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 408 370 740.

Tisséo Collectivités est actionnaire principal de Tisséo Ingénierie à hauteur de 50%, ce qui lui permet d'être représenté au sein du conseil d'administration et des assemblées générales de la société.

En exécution des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de Tisséo Ingénierie, Tisséo Collectivités dispose de cinq sièges sur les onze composant le conseil d'administration.

Compte tenu des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et de l'installation du nouveau Comité Syndical de Tisséo Collectivités, il lui appartient de désigner ses nouveaux représentants au sein de la SPL.

Il est par conséquent proposé aux membres du Comité Syndical de désigner ses cinq représentants au conseil d'administration et d'autoriser l'un de ses représentants à représenter Tisséo Collectivités dans les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, en vertu de l'article 32 des statuts de Tisséo Ingénierie, un représentant de Tisséo Collectivités doit être désigné pour participer aux assemblées générales de Tisséo Ingénierie.

Il n'est pas prévu de rémunération ou avantages pour les fonctions exercées dans la SPL par les élus, toutefois le remboursement de leurs frais pourra être prévu par le conseil d'administration de la société dans la mesure où ce remboursement ne constitue pas un avantage en nature.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. ANDREU-SEIGNÉ, BRIAND (pouvoir), ESNAULT, LATTES, MOUDENC (pouvoir), MME TRAVAL-MICHELET, M. CHÉRUBIN (pouvoir)]

ARTICLE 1 : DESIGNER cinq conseillers syndicaux pour représenter Tisséo Collectivités au sein du Conseil d'Administration de Tisséo Ingénierie :

- Aurélien ANDREU-SEIGNÉ
- Emilion ESNAULT
- Jean-Michel LATTES
- Karine TRAVAL-MICHELET
- Laurent CHÉRUBIN

ARTICLE 2 : DESIGNER Aurélien ANDREU-SEIGNÉ pour représenter Tisséo Collectivités au sein des Assemblées Générales des actionnaires de Tisséo Ingénierie.

ARTICLE 3 : AUTORISER Jean-Michel LATTES à représenter Tisséo Collectivités aux fonctions de Président du conseil d'administration de la SPL Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine).

ARTICLE 4 : AUTORISER le remboursement par Tisséo Ingénierie aux représentants de Tisséo Collectivités des frais liés à l'exercice de leur mandat social dans la mesure où ces remboursements de frais ne constituent pas des avantages en nature.

ARTICLE 5 : AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration de la SPL Tisséo Ingénierie ou par son président, notamment au sein de la commission d'appel d'offres et au sein du comité d'étude, d'évaluation et d'engagement.

ARTICLE 6 : DIT que le mandat est exercé pour la durée prévue par les statuts de la société et au plus tard jusqu'à la désignation d'un nouveau représentant par l'assemblée délibérante.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES